

MANDAT

Je soussigné Monsieur Thierry Perez,

Maire de la commune de Valliguières propriétaire en pleine propriété des terrains ci-dessous désignés

DONNE POUVOIR ET MANDATE

Monsieur Pascal RINGOT, de nationalité française, agissant en qualité de Directeur Général de la société LAFARGE GRANULATS FRANCE, société par actions simplifiée, dont le siège social est 2 Avenue du General de Gaulle 92140 CLAMART,

POUR

- déposer en lieu et place de la commune de Valliguières et au nom de la société Lafarge Granulats France, une demande d'autorisation de défrichement telle que prévue par l'article R341-1 du code forestier et signer tous documents s'y rapportant,
- nous représenter lors des visites des terrains désignés,
- réaliser les travaux de défrichement en accord avec la réglementation,
- être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. A ce titre Lafarge Granulats France s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en œuvre des compensations boisées ou/et le versement de l'indemnité équivalente)

Terrains concernés :

Commune de VALLIGUIERES

Parcelles cadastrées Lieu-dit « Lacau » section C n°78, 109 et 112.

J'atteste également que ces parcelles n'ont pas été parcourues par un incendie durant les quinze années précédant la date de signature du présent mandat.

Fait à Valliguières le 05 juillet 2016

Les Mandants :

(Nom et prénom suivi de la mention « Bon pour mandat »
et de la signature originale)

Thierry PEREZ, Maire
Bon pour mandat



Le Mandataire :

(Nom et prénom suivis de la mention « Bon pour
acceptation » et de la signature originale)

RINGOT Pascal
Directeur Général
bon pour acceptation